

Question 7

Page one of the Letter of Invitation notes that the successful Bidder(s) must be able to provide their services in English while Section SC4, Appendix B – Supplementary Conditions, states that Contractor must be able to provide their services in the working language of each region and in the two official languages of the National Capital Region (NCR). Please confirm that Bidders providing services in English only will not be disqualified.

Answer 7

The successful Bidder must be able to provide the services in English.

Question 8

Page two of the Letter of Invitation notes that the price(s) quoted shall include any and all applicable taxes while Section 4.0 of Amendment No. 1 states that the bidder's fixed All-Inclusive per diem rates shall be exclusive of the Goods and Services Tax (GST) and/or the Harmonized Sales Tax (HST) and expenses. Please confirm that the rates presented in the financial tables are to exclude GST/HST.

Answer 8

The fixed All-Inclusive per diem rates shall be **exclusive** of the Goods and Services Tax (GST) and/or the Harmonized Sales Tax (HST) and expenses.

Question 7

La première page de la lettre d'invitation note que le soumissionnaire (s) retenu doit être en mesure de fournir leurs services en anglais tandis que la section SC4, Annexe B - Conditions supplémentaires, stipule que l'entrepreneur doit être en mesure de fournir leurs services dans la langue de travail de chaque région et dans les deux langues officielles de la Région de la capitale nationale (RCN). Se il vous plaît confirmer que les soumissionnaires offrent des services en anglais seulement ne seront pas disqualifiés.

Réponse 7

Le soumissionnaire retenu doit être en mesure d'offrir les services en anglais.

Question 8

La deuxième page de la lettre d'invitation note que le prix (s) cité doit inclure toutes les taxes applicables tandis que la section 4.0 de l'amendement n ° 1 stipule que les tarifs journaliers fixes tout compris journaliers ne comprennent pas la taxe sur les produits et services (TPS) et / ou la taxe de vente harmonisée (TVH) et les frais. Se il vous plaît confirmer que les tarifs journaliers présentés dans les tableaux financiers sont à exclure la TPS / TVH.

Réponse 8

Les tarifs journaliers présentés dans le tableau 1 et 2 doivent **exclure** la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) et les frais.